

NOTE RAPIDE

DE L'INSTITUT PARIS REGION N°819



Stephane Audras/REA

SOCIÉTÉ - HABITAT

Septembre 2019 • www.institutparisregion.fr

TERRITOIRES PAUVRES : LA MOITIÉ DES HABITANTS ONT CHANGÉ DE COMMUNE EN QUINZE ANS

1/3

C'EST LA PART DES FRANCILIENS RÉSIDANT DANS UNE COMMUNE PAUVRE EN 1999, ET QUI VIT DANS UNE COMMUNE PLUS AISÉE EN 2014 (TRAJECTOIRE ASCENDANTE).

1/3

DES RÉSIDENTS DES COMMUNES PAUVRES EN 1999, QUI ONT CHANGÉ DE COMMUNE, SONT DEVENUS PROPRIÉTAIRES.

CONTRAIREMENT À UNE IDÉE REÇUE, LES HABITANTS DES TERRITOIRES LES PLUS PAUVRES NE SONT PAS VOUÉS À L'IMMOBILISME RÉSIDENTIEL : UN HABITANT SUR DEUX A EN EFFET CHANGÉ DE COMMUNE ENTRE 1999 ET 2014, MAJORITAIREMENT VERS UNE COMMUNE PLUS AISÉE, DANS UN PARCOURS « ASCENDANT ». EXCEPTION NOTABLE, LES IMMIGRÉS, MOINS MOBILES, DÉMÉNAGENT PLUS SOUVENT VERS UNE AUTRE COMMUNE PAUVRE, CONTRIBUANT AU RENFORCEMENT DE LEUR PRÉSENCE DANS LES ESPACES DÉFAVORISÉS.

À l'échelle nationale, la mobilité résidentielle diminue depuis le début des années 2000. Cette baisse touche tous les âges, et les mobilités de proximité comme celles de longue distance. La crise de 2008 a fortement freiné les déménagements : un niveau élevé du chômage, une baisse des revenus ou des incertitudes face à l'avenir, tendent à fixer les ménages dans l'attente de jours meilleurs. En Île-de-France, les tensions sur le marché immobilier contribuent également à cette diminution. Entre 2004 et 2016, les prix des logements anciens franciliens ont progressé de 70 %, les loyers de 45 % à Paris, et de plus de 35 % dans le reste de l'agglomération parisienne, quand le niveau de vie médian (encadré Définition) des habitants n'augmentait que de 25 %. Les territoires accessibles aux ménages franciliens modestes et aux classes moyennes tendent ainsi à se restreindre. Dans ce contexte, les communes comptant le plus de ménages pauvres en Île-de-France sont-elles pour autant devenues des territoires « nasses » desquels il serait difficile de partir ? Le suivi des parcours résidentiels de Franciliens âgés de 18 ans ou plus en 1999 permet d'éclairer cette question et d'identifier les éléments favorisant les mobilités vers des territoires plus « aisés ». Il s'appuie sur l'échantillon démographique permanent (encadré Source de l'étude) qui décrit les trajectoires résidentielles de ces Franciliens jusqu'en 2014, et les relie à leur parcours professionnel, familial, et aux changements de statut d'occupation.

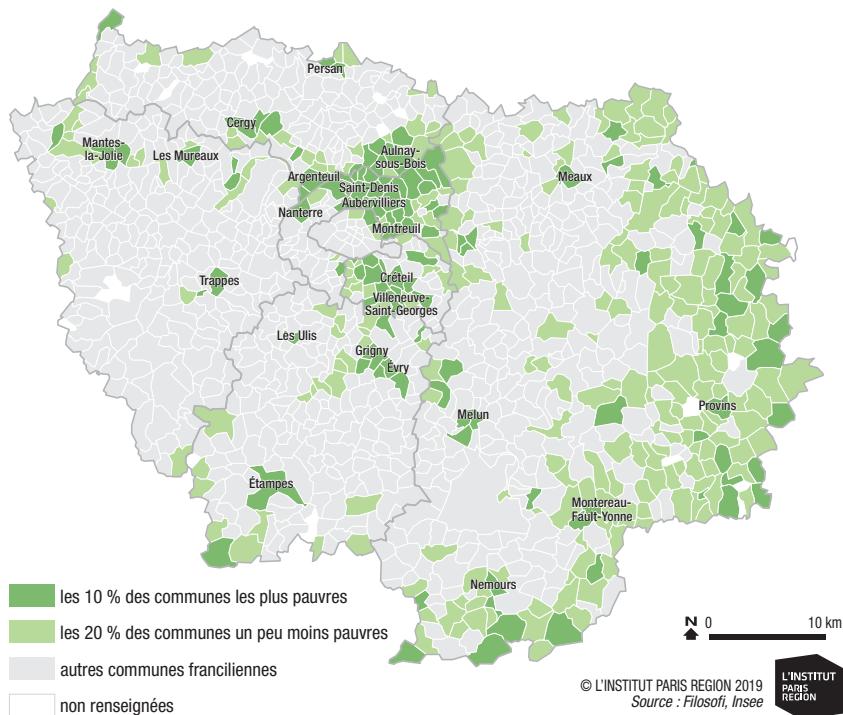
MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE : DES SIMILITUDES ENTRE COMMUNES DÉFAVORISÉES ET LES AUTRES

Entre 1999 et 2014, la moitié (51 %) des Franciliens de 18 ans ou plus a changé de commune. Cette proportion est du même ordre pour ceux qui résidaient dans les espaces pauvres (52 %), c'est-à-dire les 10 % des communes franciliennes dont les niveaux de vie médians des habitants

L'INSTITUT
PARIS
REGION


Insee
Mesurer pour comprendre
Île-de-France

Géographie des communes franciliennes les plus pauvres en 2014



DES MOTIFS DE DÉMÉNAGEMENT PARTAGÉS

Les parcours de vie (événements familiaux, professionnels, choix résidentiels) constituent les principaux déterminants des déménagements. Ils sont communs à tous les habitants, quel que soit leur lieu de résidence initial.

L'accession à la propriété est un motif essentiel de mobilité. Parmi les Franciliens ayant changé de commune, les « mobiles », la part des propriétaires passe de 41 % en 1999 à 65 % en 2014, alors qu'elle augmente très peu parmi les Franciliens qui n'ont pas changé de commune, les « stables ». Parmi ces derniers, six sur dix étaient déjà propriétaires en 1999. Un tiers des mobiles a pu accéder à la propriété, pour 7 % des stables. Parmi les ménages ayant changé de commune, six locataires du parc privé sur dix et la moitié des locataires du parc HLM (52 %) en 1999 sont devenus propriétaires en 2014. L'accession à la propriété contribue donc de la même façon à la mobilité, quel que soit le niveau de richesse des communes de départ. Un tiers des mobiles des territoires défavorisés est devenu propriétaire (que la mobilité ait été ascendante ou non), contre 6,5 % seulement des adultes restés dans leur commune.

sont les plus faibles en 2014 (encadré Champ de l'étude). Ce sont pour l'essentiel des communes urbaines fortement présentes dans la banlieue nord de Paris (carte ci-dessus). En 1999, 27 % des Franciliens de plus de 18 ans y vivaient.

Parmi les résidents de ces communes en 1999, trois adultes sur dix vivent désormais dans une commune dont le niveau de vie médian est plus élevé. Ils ont suivi une trajectoire résidentielle ascendante (fig. 1). Globalement, les territoires défavorisés franciliens ont vu partir 508 000 adultes vers une commune plus aisée de la région ou de province, quand ils ont accueilli, à l'inverse, 214 000 Franciliens qui résidaient en 1999 dans une commune plus aisée. Les trajectoires ascendantes se sont effectuées sept fois sur dix au sein de l'Île-de-France. En revanche, les Franciliens résidant en 1999 dans une commune défavorisée, et ayant emménagé dans une autre commune défavorisée, sont partis majoritairement en province (56 %).

Qu'ils résident ou non dans une commune défavorisée, les Franciliens les plus mobiles sont les jeunes et les locataires du parc privé. Huit jeunes sur dix âgés de 18 à 30 ans en 1999 ont changé de commune, contre un peu plus du quart pour les plus de 60 ans. De même, sept locataires du parc privé sur dix en 1999 ont changé de commune, contre la moitié des occupants du parc social et quatre propriétaires sur dix. Les immigrés apparaissent moins mobiles : 42 % ont changé de commune contre 52 % des autres Franciliens adultes. Ce résultat n'englobe pas les départs vers l'étranger : leur prise en compte aboutirait à une mobilité des immigrés nettement plus élevée. Enfin, si l'on écarte le cas des retraités peu mobiles, les changements de commune apparaissent peu liés aux catégories sociales ou au type de ménage.

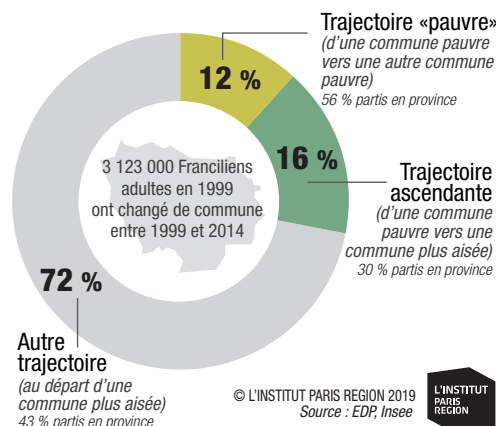
Les événements familiaux s'accompagnent aussi souvent d'un déménagement. Les mises en couple sont nettement plus fréquentes parmi les mobiles (15 % contre 5 %). L'agrandissement de la famille – venue du premier enfant ou d'un enfant supplémentaire pour les couples avec enfant(s) – a concerné 17 % des Franciliens mobiles, pour 7 % des stables. L'impact des motifs familiaux n'apparaît pas non plus significativement différent pour les Franciliens résidant en 1999 dans des territoires défavorisés : 15 % des mobiles sont en couple quinze ans plus tard, soit deux fois plus que les personnes restées dans leur commune (6 %).

Enfin, le parcours professionnel peut aussi induire une mobilité. Un tiers des actifs ouvriers ou employés en 1999 est devenu cadre ou exerce une profession intermédiaire en 2014 (hors départs

SOURCE DE L'ÉTUDE

Créé à la fin des années 1960, l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee permet de suivre des trajectoires individuelles dans le temps : parcours familiaux et matrimoniaux, mobilité résidentielle, professionnelle et sociale, les logements occupés et l'articulation entre ces différents domaines de vie. Il renseigne aussi sur les origines (étrangères ou non) des personnes. Il compile des informations issues de cinq sources, principalement les recensements depuis 1968, les enquêtes annuelles de recensement depuis 2004, et les bulletins de l'état civil. Depuis 2011, les données sociofiscales y sont intégrées. La taille de l'échantillon a été quadruplée dans les années 2000 pour compenser le passage à un recensement par sondage. Le panel offre ainsi des points de repère dans les trajectoires de vie, même s'il ne permet pas un suivi fin de la chronologie des événements.

Fig. 1 - Trajectoires résidentielles des adultes franciliens ayant changé de commune entre 1999 et 2014 (hors décès et départs vers l'étranger)



à la retraite). Cette proportion est plus élevée parmi ceux qui ont changé de commune (38 %) que parmi les stables (29 %). Elle différencie aussi nettement les mobilités ascendantes (38 %) des déménagements entre communes pauvres (28 %).

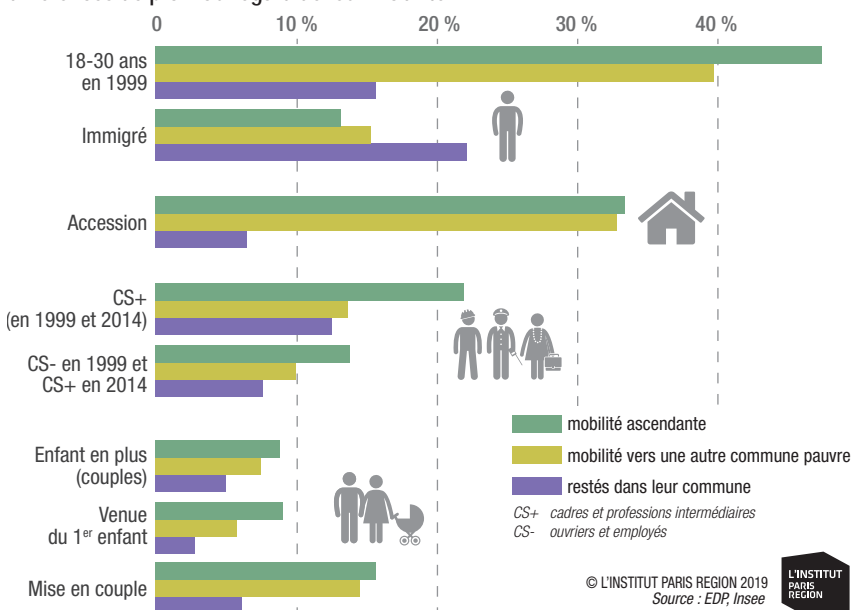
DES EFFETS STRUCTURELS MASQUENT UNE SURMOBILITÉ DANS LES COMMUNES LES PLUS PAUVRES

La mobilité renvoie ainsi à une multiplicité de facteurs fortement entremêlés. En isolant l'effet propre de chacun d'entre eux (fig. 2), il s'avère que, quel que soit le lieu de résidence initial, les facteurs les plus discriminants au regard de la mobilité sont, par ordre décroissant d'importance, le parcours résidentiel, l'âge, les modifications dans la sphère familiale et, dans une moindre mesure, le degré de richesse du lieu de résidence initial, l'origine immigrée ou non, ainsi que le parcours professionnel.

L'accession à la propriété apparaît comme le principal moteur de la mobilité. Sur la période 1999-2014, toutes choses égales par ailleurs, les accédants ont 2,2 fois plus de chances de changer de commune que les personnes qui, en 1999 comme en 2014, ont conservé le même statut d'occupation (hors HLM). À l'opposé, la probabilité d'être mobile est 2,8 fois plus faible pour ceux qui sont restés dans le parc HLM. La mobilité est aussi fortement liée au cycle de vie. Les jeunes de moins de 30 ans en 1999 sont 1,8 fois plus mobiles que les adultes de 30 à 59 ans. La constitution des familles et leur agrandissement, tout comme les ruptures d'union, conditionnent une partie des déménagements. La mise en couple génère une probabilité d'avoir changé de commune sur la période 1,6 fois plus forte que la stabilité de la configuration familiale aux deux dates. Cette probabilité est aussi 1,5 fois plus forte pour la venue du premier enfant.

Les facteurs ne relevant pas de la sphère familiale ou du logement ont un impact plus modéré. La propension des immigrés à changer de commune est 1,5 fois plus faible que celle des autres Franciliens. L'ascension professionnelle influe relativement peu. Les actifs qui ont amélioré significativement leur statut – passant d'ouvrier ou employé à profession intermédiaire

Fig. 3 - Franciliens qui résidaient dans une commune pauvre en 1999 : différences de profil au regard de leur mobilité

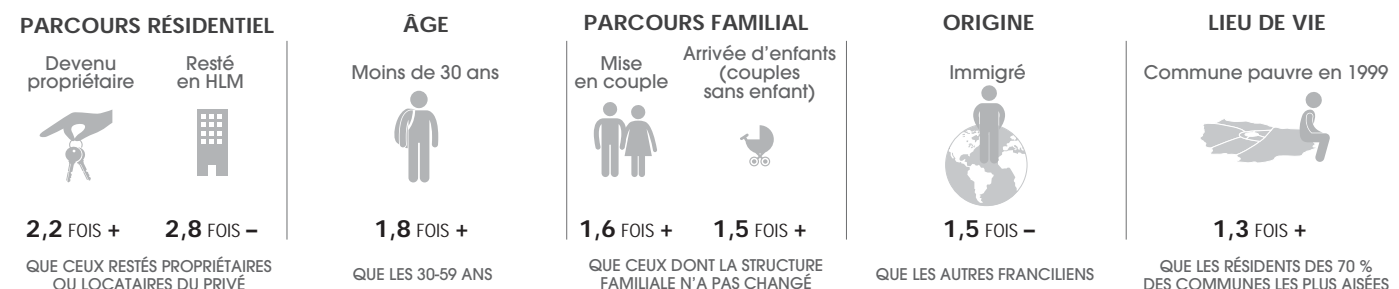


ou cadre – apparaissent à peine plus mobiles que les autres actifs : 1,1 fois plus que ceux qui sont restés dans le groupe « professions intermédiaires ou cadres », et 1,2 fois plus que ceux qui sont restés dans le groupe « ouvriers ou employés ».

Dans ce contexte, les Franciliens résidant en 1999 dans les communes les plus pauvres apparaissent plus mobiles que les autres. Une fois tous ces facteurs pris en compte, leur propension à changer de commune est 1,3 fois plus élevée que celle des résidents des 70 % des communes les plus aisées. Si globalement la mobilité ne paraît guère plus élevée dans ces territoires, c'est en raison d'effets structurels qui tendent à l'amoindrir. En effet, les immigrés, moins mobiles que les personnes nées en France (les « natifs »), y sont surreprésentés : ils y constituent 18 % de la population adulte en 1999 contre 9,5 % dans le reste de l'Île-de-France. Par ailleurs, la structure du parc de logement tend aussi à limiter la mobilité globale : les logements locatifs privés y sont moins présents (15 % contre 22 % des logements ailleurs).

Lecture : 47,5 % des Franciliens qui ont déménagé d'une commune pauvre vers une commune plus aisée (mobilité ascendante) ont entre 18 et 30 ans en 1999, contre 40 % de ceux qui se sont installés dans une autre commune pauvre, et 16 % de ceux restés dans une commune pauvre.

Fig. 2 - Qui déménage ? Les facteurs influençant la probabilité de changer de commune entre 1999 et 2014*



*Résultats du modèle détaillé en annexe web.



LES PARCOURS PROFESSIONNELS ASCENDANTS FACILITENT LA SORTIE DES TERRITOIRES « PAUVRES »

La mobilité dans les territoires défavorisés répond donc aux mêmes déterminants qu'ailleurs, avec, toutefois, quelques différences d'intensité. Les propriétaires y apparaissent plus mobiles : 45 % ont changé de commune contre 41 % de ceux qui résident dans les autres communes franciliennes. C'est aussi le cas des « natifs » : 55 % ont quitté leur commune, contre 52 % des autres Franciliens « natifs ».

Cependant, les personnes qui ont quitté les territoires défavorisés pour une commune plus aisée (30 %) se distinguent assez nettement de celles qui se sont installées dans une autre commune pauvre (22 %). Elles sont plus jeunes, en début de parcours familial, plus souvent natives ou en ascension professionnelle (fig. 3). Les jeunes adultes de moins de 30 ans constituent ainsi 48 % des sortants vers une commune plus aisée, contre 40 % des sortants vers une autre commune défavorisée.

Le parcours professionnel ascendant ou l'appartenance aux catégories plus diplômées riment davantage avec une mobilité résidentielle ascendante. Ainsi, les actifs cadres ou exerçant une profession intermédiaire aux deux dates représentent 22 % de ces mobilités ascendantes, contre seulement 14 % pour la mobilité entre communes défavorisées, et 13 % pour les Franciliens des espaces pauvres restés dans leur commune. Quant aux actifs qui sont passés d'ouvrier ou employé à profession intermédiaire ou cadre, ils s'observent plus fréquemment au sein des trajectoires ascendantes (14 %) que parmi les mobilités entre territoires pauvres (10 %), ou encore parmi les stables (8 %). Il en va de même pour les étudiants : ceux qui s'inscrivent sur une trajectoire ascendante sont plus nombreux à exercer une profession intermédiaire ou un métier de cadre en 2014 (68 %) que les mobiles entre communes pauvres (57 %) ou les stables (50 %).

Si l'on tient compte de tous les facteurs pris isolément, le parcours professionnel ascendant démarque bien les personnes en mobilité ascendante des autres Franciliens résidant en 1999 dans des communes défavorisées. Après les motifs liés au logement (accession), la sphère professionnelle différencie le plus les personnes qui sont parties des communes pauvres, juste avant l'âge et l'origine. Les cadres et professions intermédiaires qui le sont restés ou les actifs qui le sont devenus ont eu une plus grande propension à effectuer une mobilité ascendante que les autres actifs (1,3 fois plus que ceux qui sont restés employés ou ouvriers). Le modèle confirme aussi que les immigrés ont une moindre chance de s'inscrire sur une trajectoire résidentielle ascendante.

Finalement, si 30 % des adultes des territoires pauvres ont réalisé une trajectoire ascendante entre 1999 et 2014, cette proportion atteint 50 % pour ceux qui ont accédé à la propriété, 47 % pour les jeunes de 18-30 ans et 42 % pour les actifs restés ou devenus cadres ou profession intermédiaire. Les employés et ouvriers qui le sont restés s'inscrivent dans la moyenne (30 %). *A contrario*, seulement 22 % des immigrés ont déménagé vers une commune plus aisée, et 59 % d'entre eux résident encore dans leur commune en 2014. Autrement dit, depuis le début des années 2000, l'origine étrangère est un frein important à la mobilité résidentielle et a contribué au renforcement de la concentration des immigrés dans les territoires défavorisés. ■

Mariette Sagot, démographe
département Société et habitat (*Martin Omhovére, directeur*)
Frédéric Bertaux, Nadia Bousad, Insee Île-de-France

DÉFINITION

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Fouad Awada

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Sophie Roquette

REDACTION EN CHEF

Isabelle Barazza

MAQUETTE

Jean-Eudes Tilloy

INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE

Stéphanie Lesellier

MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE

Inès Le Meledo, Julie Sarris

FABRICATION

Sylvie Coulomb

RELATIONS PRESSE

Sandrine Kocki

33 (0) 1 77 49 75 78

L'Institut Paris Region

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
33 (0) 1 77 49 77 49

ISSN 1967-2144
ISSN ressource en ligne
2267-4071



institutparisregion.fr



RESSOURCES

- *Observatoire des territoires, les mobilités résidentielles en France. Tendances et impacts territoriaux*, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), 2018.
- Pan Ké Shon Jean-Louis, « Ségrégation ethnique et ségrégation sociale en quartiers sensibles. L'apport des mobilités résidentielles », *Revue française de sociologie*, 2009/3.
- Poncelet Thomas, Triganon Lauren (Insee), Sagot Mariette (IAU îdF), « Gravier l'échelle sociale est plus aisée en Île-de-France qu'en province », *Insee Analyse Île-de-France*, n° 50, décembre 2016.
- Solignac Matthieu, L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique, dans *Population*, vol. 73, n° 4, Ined, 2018.

CHAMP DE L'ÉTUDE

L'étude appréhende la situation en 2014 d'un échantillon de Franciliens de 18 ans ou plus présents dans l'échantillon démographique permanent (EDP) en 1999, quel que soit son lieu de résidence en France métropolitaine en 2014. Les situations familiales, professionnelles, au regard du logement ou de la commune de résidence, sont saisies à deux dates distantes de quinze ans et ne figurent pas tous les changements qui ont pu intervenir entre-temps. Les personnes décédées ou parties à l'étranger sont exclues du champ de l'analyse. La taille de l'échantillon (35 400) ne permet pas une approche très fine du territoire. Trois grands territoires sont retenus (carte p. 2) :

- les 10 % des communes franciliennes les plus pauvres, essentiellement urbaines, en 2014 (revenu médian par unité de consommation inférieur à 20 148 €) ; 30 % des Franciliens y vivent en 2014 ;
- les 20 % des communes suivantes, modestes, sur l'échelle des revenus ; 19 % des Franciliens y vivent ;
- les 70 % des communes restantes, les plus aisées ; 51 % des Franciliens y vivent.

Les communes de province ont également été classées suivant le barème francilien de 2014.

L'étude appréhende la mobilité à travers le changement de commune entre 1999 et 2014. Elle distingue la mobilité au sein des communes défavorisées (trajectoire « pauvre »), des trajectoires ascendantes (passage d'une commune pauvre à une commune modeste ou plus aisée), et des autres trajectoires.

